

## EXPOSE

Aux termes du Conseil Municipal en date du 19 octobre 2006, dont l'extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal est demeuré ci-joint et annexé aux présentes après mention, la commune de SAINT ARNOULT EN YVELINES a décidé le classement définitif des VRD de l'allée du Moulin dans le domaine public communal, et a autorisé le Maire de signer l'acte à recevoir par Maître PEPIN, notaire soussigné, pour le transfert de propriété avec la réserve suivante : la partie centrale de l'allée restera en espace vert, y compris les plantation sur toute la longueur de la voie.